



MAIRIE DE CABRIES
Hôtel de Ville
Place Ange Estève
13 480 CABRIES
Tel : 04.42.28.14.00
Fax : 04.42.28.14.20
Mail : maire@cabries.fr

ARRÊTÉ DU MAIRE

Arrêté n°2024/ 008/E

Objet : Avenant à l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public accordée à la Sarl « TRATTORIA JC »

ENTRE, D'UNE PART
La commune de CABRIES
Hôtel de Ville
Place Ange Estève
13 480 CABRIES

ET, D'AUTRE PART :
La sarl « TRATTORIA JC »
SIRET : 843891326 00012
10, avenue de Provence
13480 CABRIES

Prise en les personnes de Julien CASTALDO et Julien CASTELBOU, agissant en application de leurs statuts,
et dénommées ci-après : « les cocontractants ».

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

PREAMBULE

Par convention du 13 octobre 2022 signée avec Messieurs Julien CASTALDO et Julien CASTELBOU, l'autorisation d'installer sur le domaine public une terrasse de Type 2 a été formulée, en vue de recevoir du public, au tarif mis en place par la commune par délibération n°2022/026.

Avenant de modification :

Par décision n° 2024/005/2346, la commune a décidé de réviser les tarifs de l'occupation du domaine public à compter du 1^{er} mars 2024.

Il est conclu l'avenant suivant :

A la convention sus visée du 13 octobre 2022, **le tarif de la terrasse de Type 2 passe de 15€ à 20€ par an par m².**

Dans la convention du 13 octobre 2022, la tarification en vigueur est de 15 euros le m² par an pour une terrasse de type 2, la surface de celle-ci étant de 12,5m² la redevance s'élevait à cent quatre-vingt-sept euros et cinquante centimes par an payable mensuellement pour la terrasse de Type 2.

Suite à cet avenant, et en appliquant le nouveau tarif de 20 euros annuel le m² pour une terrasse de type 2, la terrasse de type 2 passe à deux cent cinquante euros par an.

J.C

J.C

Fait à Cabriès, le 23 FEV. 2024

En trois exemplaires originaux,

**Pour les cocontractants
Mrs Julien CASTALDO
et Julien CASTELBOU**



**Madame Amapola VENTRON
Maire de Cabriès
Vice-Présidente de la Métropole
Conseillère Départementale Déléguée**